

VILLE DE  
  
MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

**PROCES-VERBAL**



*Mondelange, le 9 septembre 2020*

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal à 18H00.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29	
Conseillers en fonction : 29	
Conseillers présents : 19	
Conseillers absents et excusés : 10	
<b>Membres présents :</b>	
M. SADOCCO Rémy	
Mme DUBOIS Arlette	
Mme STOLL Claudine	
Mme FROHBERG Lucienne	
M. DE SANCTIS Nicolas	
M. PAGLIARIN Livio	
M. TRIVELLATO Daniel	
M. JUNG Antoine	
Mme TOFFOLINI Dominique	
Mme NICOLAS Astrid	
Mme GROSJEAN Françoise	
M. FRITZ Alain	arrivée à 18h30, avant le vote du point n°5
M. ELLES Robert	
Mme CHRISTOPH Sandrine	arrivée à 18h11, avant le vote du point n°2
M. HIDOUR Hamid	
M. FRITZ Jérôme	
M. ZARNOWIEC Janusz	
M. GUERHARD Christian	
Mme NICOLAI Brigitte	
<b>Membres absents excusés :</b>	
M. GROSJEAN Michel	
M. DE CIANCIO Nicolas	
Mme BEHEM Anne	
Mme JESEL Claire	
Mme ISENBOECK Barbara	
M. KNEPPERT Gérémy	
M. SMAH Benoît	
M. ROHRIG Armand	
Mme PELLEZ Sandrine	
M. KRAUTH Pierre Jean	
<b>Membres ayant donné procuration :</b>	
M. DE CIANCIO Nicolas	procuration à M. Rémy SADOCCO
Mme BEHEM Anne	procuration à M. Nicolas DE SANCTIS
Mme JESEL Claire	procuration à M Livio PAGLIARIN
Mme ISENBOECK Barbara	procuration à Mme Claudine STOLL
M. KNEPPERT Gérémy	procuration à M. Antoine JUNG
<b>Date de convocation :</b> 13 février 2020	
<b>Assistait à la séance :</b> M. Laurent Moncelle, Directeur Général des Services	

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

**VOTE**

- **POUR : 22**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée secrétaire de séance et a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

---

**Point n° 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE</b>
-------------------------------------

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de ce compte-rendu a été joint à la convocation.

**VOTE**

- **POUR : 22**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

**Point n° 2 – Rétrocession de voirie – Clos de la Valériane**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE</b>
-------------------------------------

Le conseil syndical du Clos de la Valériane a formulé une demande de rétrocession de la voirie (voirie, réseaux eaux usées et eaux pluviales, places de stationnement pour personne en situation de handicap), en vue de son intégration dans le domaine public communal, relayant ainsi la décision majoritaire de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mai 2015 de l'Association Syndicale du Lotissement.

Dans cette optique, le conseil syndical a fait réaliser un arpentage délimitant l'emprise destinée à être intégrée dans la voirie communale d'une contenance de 2 937 m<sup>2</sup>.

Les co-lotis ayant unanimement donné leur accord, le conseil municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal au vu du bon état d'entretien de la voirie constaté par les services municipaux lors d'une visite du site. Le transfert de propriété s'effectuera sans indemnité par acte notarié.

La procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie ne nécessite pas d'enquête publique préalable puisque le classement envisagé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Le Conseil Municipal est désormais appelé à se prononcer sur cette rétrocession.

#### VOTE

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

---

**Point n° 3 – Compétence GEMAPI, gestion du ruisseau « Feuby » - convention de mise à disposition de moyens matériels et humains entre la Commune de Mondelange et la Communauté de Communes Rives de Moselle**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE</b>
-------------------------------------

Titulaire de la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes Rives de Moselle a lancé un programme d'études approfondies afin de déterminer les travaux et moyens d'action nécessaires au traitement des nuisances apportées par le ruisseau « Feuby » et ses dysfonctionnements historiques.

Ce programme de travaux fait l'objet d'un dossier complexe au titre de la Loi sur l'Eau et sera cofinancé par la Communauté de Communes, le SIAVO et la Ville de Mondelange, au titre de leurs compétences respectives.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, les interventions sur le ruisseau restent nécessaires pour prévenir tout débordement. Dans ce cadre, les services communaux sont amenés à mettre en œuvre le pompage du ruisseau. Considérant que, dans pareille situation, la Ville intervient pour le compte de la Communauté de Communes au titre de la compétence GEMAPI, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition de moyens matériels et humains permettant, notamment, à la Ville de Mondelange d'obtenir le remboursement des heures de travail consacrées à cette mission.

#### VOTE

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

---

**Point n° 4 – Acquisition de parcelle – Rue des fleurs**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE</b>
-------------------------------------

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquisition amiable d'un terrain nu de construction, situé rue des fleurs à Mondelange.

La parcelle concernée par l'acquisition est représentée en jaune et numérotée /56b sur le plan ci-dessous établi par un géomètre dont la surface cadastrale est de 401 m<sup>2</sup>. L'arpentage ainsi réalisé est donc actuellement en cours d'enregistrement auprès des services du cadastre.



Ce terrain, classé en zone N et Ub du Plan Local d'Urbanisme, appartient à Monsieur Salvatore MORRONE et Madame Estelle BECKRICH demeurant 68 rue des fleurs à Mondelange.

L'estimation des Domaines n'a pas été demandée car le seuil de 180 000 € n'est pas atteint.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'acquisition de la parcelle présentée ci-dessus au prix habituellement pratiqué en pareille situation, à savoir 2000 euros/are, soit un montant total de 8 020 euros.

#### VOTE

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

---

#### **Point n° 5 –Acquisition de parcelle – rue des tilleuls**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

#### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

Le Conseil Municipal est informé de l'opportunité d'acquisition amiable d'un bien immobilier bâti, situé 17 rue des tilleuls à Mondelange, dont la référence cadastrale est section 16 n° 170 d'une contenance cadastrale de 429 m<sup>2</sup>.



Cette parcelle, classées en zone U du Plan Local d'Urbanisme, appartient à Madame GUILLIOT Anne-Laure et comprend un hangar servant actuellement de stationnement aux véhicules de la société d'ambulances Buttgen.

Ce terrain fait l'objet d'un bail commercial. L'estimation des Domaines n'a pas été demandée car le seuil de 180 000 € n'est pas atteint.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'acquisition amiable de la parcelle présentée ci-dessus pour un montant total de 53 625 €.

#### **VOTE**

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

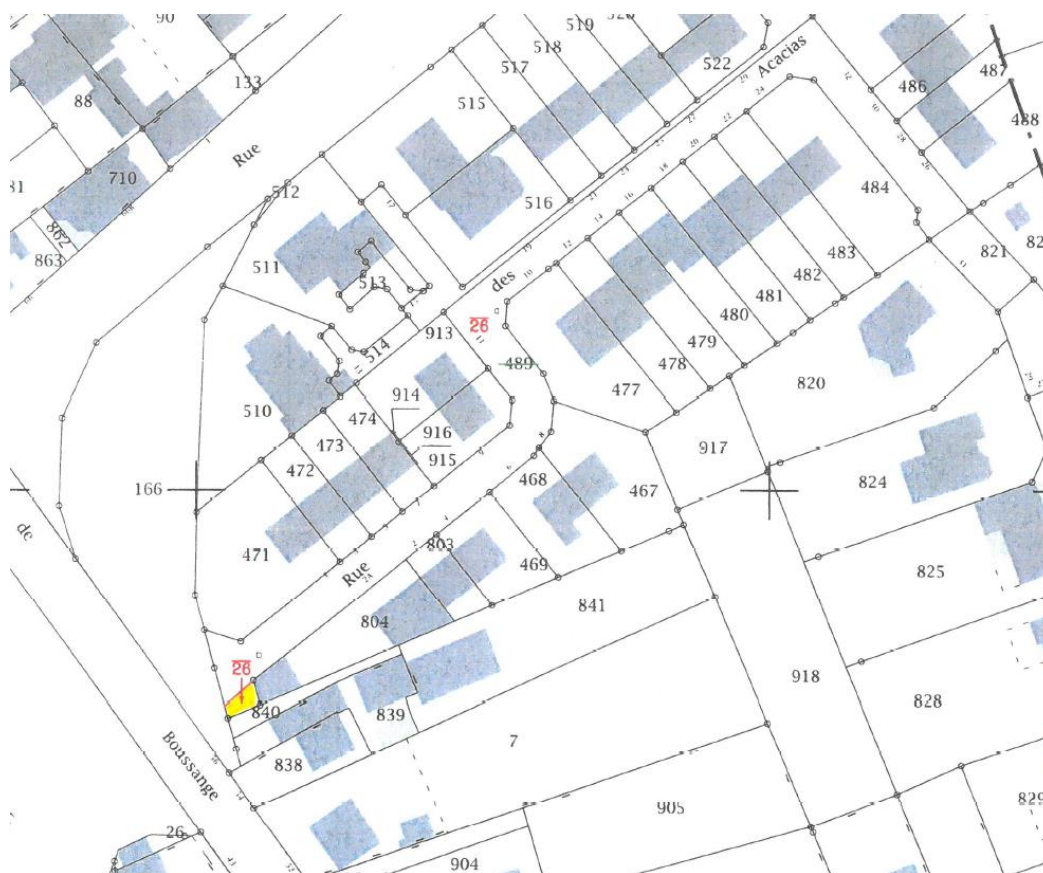
---

#### **Point n° 6 – Cession de foncier – rue des Acacias**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE</b>
-------------------------------------

Le Conseil Municipal est informé du fait que Monsieur DE IUDICIBUS Fortunato, demeurant 2A rue des Acacias, souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section 12 numéro 489 d'une contenance totale de 1 398 m<sup>2</sup>. La parcelle concernée par la cession est représentée en jaune et numérotée /26 sur le plan ci-dessus établi par un géomètre dont la surface est de 20 m<sup>2</sup>. L'arpentage ainsi réalisé est donc actuellement en cours d'enregistrement auprès des services du cadastre.



La parcelle faisant l'objet de la cession est un délaissé non affecté à l'usage du public ou d'un service public. Il y a lieu de constater la désaffectation de fait de ladite parcelle afin d'autoriser la désaffectation du domaine public en vue de permettre son déclassement.

De fait, ce déclassement n'affectant en aucun cas les fonctions de desserte et de circulation, l'enquête publique n'est pas requise conformément à l'article L141-3.

Les services des Domaines (Direction Générale des Finances Publiques), par un avis en date du 25 septembre 2019, ont estimé que la valeur vénale de cette parcelle s'élevait à 2 000 €.

Toutefois, considérant les prix pratiqués dans le cadre d'autres cessions de délaissés de ce type, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la cession de la parcelle présentée sur le plan ci-dessus d'une surface de 20 m<sup>2</sup> pour un montant de 1,40 €/m<sup>2</sup> soit 28 € en accord avec Monsieur DE IUDICIBUS.

#### **VOTE**

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

**Point n°7 – Avis sur la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> modification du PLU de la Commune d'Amnéville et l'annexe de Malancourt-la-Montagne**

**Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

La commune d'Amnéville a engagé deux procédures de modification de son Plan Local d'Urbanisme portant sur des modifications réglementaires écrites et graphiques dont les notices explicatives sont disponibles au secrétariat du Conseil Municipal.

Conformément à l'article 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux communes concernées par la modification.

Après examen du dossier, en particulier les secteurs limitrophes de la commune de Mondelange, il est proposé d'émettre un avis favorable aux modifications n° 1 et °2 du Plan Local d'Urbanisme soumises à avis de la Commune

**VOTE**

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

**Point n°8 – Subvention exceptionnelle – Association Cœur & Santé**

**Rapporteur : Monsieur Antoine JUNG**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE</b>
-------------------------------------

Dans le cadre de l'organisation de sa manifestation « le parcours du Cœur », prévue le 5 avril prochain, l'association Cœur et Santé est amenée à engager des frais supplémentaires. L'Association a sollicité la Ville pour bénéficier d'un soutien financier exceptionnel de 170 euros, nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 170 euros au bénéfice de l'association Cœur et Santé.

**VOTE**

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

**Point n°9 – Convention de partenariat entre la Commune de Mondelange et le Comité mosellan de la Ligue contre le cancer**

**Rapporteur : Madame Arlette DUBOIS**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE</b>
-------------------------------------

Le Conseil Municipal des Enfants a travaillé en collaboration avec le Comité de Moselle de la Ligue Nationale Contre le Cancer pour la mise en place d'« Espaces Sans Tabac » sur différents sites stratégiques mondangeois.

Ce projet a pour objet de favoriser l'implantation territoriale de l'action « Ma Ville se ligue contre le Cancer », autour de quatre buts :

- fédérer l'ensemble des services territoriaux autour d'un objectif commun : la lutte contre le Cancer,
- s'impliquer notamment dans la mise en place d'actions d'information, d'éducation à la santé, de prévention et de promotion des dépistages,



- développer les environnements favorables à la santé,
- mettre en place des projets en faveur des malades atteints de cancer et de leurs proches

Le Conseil Municipal des Enfants a sélectionné plusieurs secteurs dans la commune pouvant faire l'objet d'une interdiction de fumer

- Complexe « Emile Frohberg » comprenant le stade, le tennis, le city stade, l'aire de jeux, le gymnase et le club canin leurs abords.
- Le stade « Gilles TIRELLI » et ses abords
- Le Groupe scolaire « Marcel PAGNOL » et ses abords
- Le groupe scolaire « Michel BERGER », l'aire de jeu de pétanque et le gymnase « Marcel CERDAN » et leurs abords
- La salle des fêtes Robert Honecker, la bibliothèque, la salle de boxe et l'aire de jeux pour enfants et leurs abords.
- La mairie et ses abords.
- La chambre funéraire, le monument aux morts et le cimetière et leurs abords.
- l'archéosite celte et le city stade et leurs abords

Les plans des différents sites sont joints à la présente convocation.

Afin de mettre en œuvre cette initiative du Conseil Municipal des Enfants, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer, par laquelle la commune s'engage à :

- interdire la consommation de tabac sur les différents sites.
- faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer » accompagnée du logo de la Ligue,
- faire figurer dans la signalisation des Espaces sans tabac, la mention "Avec le soutien de La Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue.

#### **VOTE**

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

---

#### **Point n°10 – Motion relative au projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à l'hôpital Saint-François de Marange-Silvange**

**Rapporteur : Monsieur le MAIRE**

<b>NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE</b>
-------------------------------------

La Ville de Mondelange a été sollicité par la Ville de Marange-Silvange au sujet d'un projet porté par l'hôpital Saint-François, implanté dans cette commune. Cet établissement hospitalier gériatrique souhaite implanter un scanner et une IRM au sein de son unité de radiologie.

Ces équipements n'existent pas aujourd'hui dans le territoire et pourraient bénéficier au bassin de population à la croisée des territoires de Rives de Moselle et du pays Orne-Moselle, soit près de 100 000 habitants.

Dans une logique de développement de l'offre médicale au plus près des populations et de leurs besoins, de manière complémentaire à l'offre qui irriguera demain le territoire avec l'arrivée de la clinique Claude Bernard, la Ville est sollicitée pour adopter une motion de soutien à cette initiative, privée et qui ne mobilisera pas de fonds publics.

L'hôpital Saint-François et les radiologues du centre radioest (Clouange – Talange – Briey – Metz) sont porteurs d'un projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange. Ces équipements d'imagerie lourde sont aujourd'hui fondamentaux pour poser un diagnostic fiable.

Ce projet a de multiples facettes et votre soutien est essentiel pour qu'il aboutisse. L'obtention de ces équipements permettrait en effet d'envisager l'ouverture d'un centre de soins non programmés - CSNP – orienté gériatrique, qui accueillerait des personnes âgées nécessitant des soins immédiats mais que ne relèvent pas des services d'urgences.

- Projet territorial : un rôle d'hôpital de proximité dans un bassin de vie densément peuplé :

L'hôpital Saint-François de Marange-Silvange – hôpital gériatrique – est situé en plein cœur de l'axe Metz-Thionville, cet axe est densément peuplé avec 280 habitants/km<sup>2</sup>, soit près du double de la moyenne de Lorraine.

L'hôpital est à la confluence des communautés de communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle qui représentent un bassin de population de plus de 100 000 habitants qui n'ont, aujourd'hui, aucun équipement d'imagerie lourde à proximité immédiate.

Les radiologues de Radioest, dont les cabinets sont actuellement implantés à Clouange et à Talange, et qui œuvrent également avec les hôpitaux de Marange-Silvange, Moyeuvre, Joeuf et Briey, ont à cœur de participer à la réalisation des actes d'imagerie de leur bassin de population.

Les habitants du territoire qui sollicitent actuellement un scanner ou une IRM sont orientés soit à Metz soit à Briey, avec un délai d'obtention de rendez-vous déraisonnable (retardant d'autant une éventuelle prise en charge) de 6 à 7 semaines, largement supérieur à d'autres bassins de vie.

- Projet médical, point de vue patient :

L'obtention d'un scanner, d'une IRM et l'ouverture d'un centre de soins non programmés est ainsi un signal politique puissant « anti désertification », de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.

La population locale est particulièrement vieillissante, 30 % des habitants ont plus de 60 ans (20% en 2006). Les patients sont ainsi moins autonomes, ils requièrent des examens et des soins de proximité, avec une prise en charge adaptée à leur âge.

- Projet médical, point de vue du paramédical et médical :

Dans une logique de poursuite de son développement et de renforcement de sa place dans le paysage sanitaire local, l'hôpital de Marange-Silvange qui emploie près de 200 personnes, verrait l'obtention d'un scanner et d'une IRM comme une nouvelle opportunité de renforcement de son attractivité.

Pour les 10 radiologues associés de cabinet Radioest, ce projet « humain », au plus proche du patient, serait un signal fort en faveur du modèle des cabinets de radiologie de proximité. Ces nouvelles autorisations permettraient l'arrivée de 3 nouveaux radiologues associés, circonstance exceptionnelle dans un contexte de pénurie médicale où, au contraire, d'autres cabinets de radiologie sont malheureusement contraints de fermer.

- Projet en accord total avec la politique de santé actuelle :

L'implantation d'un scanner et d'une IRM au sein de l'hôpital de Marange-Silvange est en cohérence totale avec la politique de santé actuelle et s'inscrit dans la ligne directrice du Schéma Régional de Santé 2018-2023 en permettant une prise en charge adaptée et efficace des personnes âgées

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante : « *Le Conseil Municipal de Mondelange, attaché à l'intérêt général et aux services publics, convaincu que l'avenir du pays et de*

notre territoire passe, notamment, par la reconnaissance des initiatives locales, le soutien apporté aux idées et projets émanant des acteurs de terrain et le développement des services offerts à la population au plus près de ses besoins, manifeste son soutien plein et entier au projet d'implantation d'un scanner et d'une Imagerie par Résonance Magnétique au sein de l'hôpital Saint-François de Marange-Silvange. »

**VOTE**

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**Point n°11 : Communication des décisions de Monsieur le Maire**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- **N° 31/2019 Portant signature d'un marché de « Travaux d'éclairage Public » à Mondelange**  
Il est passé un marché avec les entreprises suivantes :

Désignation des lots	Titulaire	Montants
<b>Lot N° 1</b>	<b>TRASEG CITEOS</b> RUE ANTOINE LAVOISIER ZAC UNICOM 57970 BASSE-HAM	221 285,62 euros H.T
<b>Lot N° 1B</b>	<b>ERTP SARL</b> Lieudit « Dans le Bois de l'Hôpital » 57420 ORNY	47 511,90 euros H.T
<b>Lot N° 2</b>	<b>ELRES RESEAUX</b> RUE DU MALAMBAS 57280 HAUCONCOURT	20 609,12 euros H.T
<b>Lot N° 3</b>	<b>ELRES RESEAUX</b> RUE DU MALAMBAS 57280 HAUCONCOURT	69 553,50 euros H.T

- **N°32/2019 Avenant n° 2 marché N°04-2019 - Marché de Travaux pour des travaux de requalification de la voirie et d'enfouissement des réseaux Rue Privée – Rue Simon à Mondelange et affermissement de la tranche**

Cet avenant a pour objet de modifier le montant du marché suite à la création d'un prix nouveau nécessaires à la réalisation des travaux supplémentaires.

PS6	Mise en forme d'une voirie provisoire pour stabiliser la structure	1	F	10 890,00	10 890,00
				Montant Total H.T Euros	<b>10 890,00</b>

Compte tenu des incidences financières de l'avenant n°1, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	426 153,00 € € H.T.
Nouveau montant hors taxes du marché suite à l'avenant N°1:	448 959,25 € H.T.
Incidence des prix nouveaux :	10 890,00 € H.T.
Nouveau montant du marché hors taxes	459 849,25 € H.T.
T.V.A (20%) :	91 969,85 €
Nouveau montant du marché :	551 819,10 € T.T.C.

- **Plus-value : 33 786,25 euros H.T soit 7,91 %**

- **N°33/2019 Portant signature d'un marché de « Marché fourniture d'énergie électrique » à Mondelange**

Il est passé un marché avec l'entreprise suivante :

ALSEN

20, rue du général Vandenberg 67140 BARR

Du 1 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

- **N°34/2019 Portant délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L) la Déclaration d'Intention d'Aliéner référencée 057 474 19 M0126, pour un bien situé rue d'Amnéville à Mondelange**

Le Maire de la Ville de Mondelange par délégation du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2014, décide de déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L) le droit de préemption urbain de la Ville sur les biens cadastrés section 16 numéro 436,437,438,439,521,535 d'une contenance totale de 2547 m<sup>2</sup>.

- **N°1/2020 portant fixation des TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS CENTRE AERE ADOS**

Il a été décidé de fixer la participation journalière pour l'accueil de loisirs d'adolescents à partir de 11 ans organisés par le service Animation Jeunesse de la Municipalité pendant les vacances scolaires comme suit :

**Tarifs pour les adolescents domiciliés à Mondelange et ceux domiciliés dans une autre Commune mais ayant été scolarisés dans une école mondelangaise**

<b>Participation famille selon quotient familial</b>	<b>Accueil de loisirs – 1 matinée – 1 après-midi ou 1 soirée</b>	<b>1 journée accueil de loisirs avec hébergement en mini-camp et repas inclus</b>	<b>1 journée sans hébergement repas midi inclus</b>
Tranche 3 + de 954 €	2,00 €	8,00 €	6,00 €

**Tarifs pour les adolescents domiciliés dans une autre Commune**

<b>Participation famille selon quotient familial</b>	<b>Accueil de loisirs – 1 matinée – 1 après-midi ou 1 soirée</b>	<b>1 journée accueil de loisirs avec hébergement en mini-camp et repas inclus</b>	<b>1 journée sans hébergement repas midi inclus</b>
Tranche 3 + de 954 €	8,00 €	20,00 €	15,00 €

- **N°2/2020 Portant signature d'un contrat d'une ligne de trésorerie de 300.000 € auprès de la Caisse d'Épargne**

Il a été conclu un contrat de ligne de trésorerie de 300.000 € auprès de la Caisse d'Épargne aux caractéristiques principales suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux : ESTER FLOORE + 1,10 %
- Base de calcul : Exact/360
- Périodicité : chaque trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 300 €
- Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts

- **N°3/2020 Portant signature de marché public ayant pour objet : « Service de distribution des repas en salle pour la restauration scolaire à la salle Honecker »**

Il est passé les marchés selon le détail, ci-dessous :

<b>Service de distribution en salle des repas de la restauration scolaire de la Ville de Mondelange à la salle Honecker, place de Gaulle à Mondelange</b>	<b>Société API Restauration</b>
---	---------------------------------

Le marché commence du 1<sup>er</sup> février 2020 et se termine au 30 juin 2020.

Il est reconductible tacitement trois fois, pour une durée d'un (1) an. Le marché s'achève au plus tard le 30 juin 2022.

<b>Période LOT 2</b>	<b>Montant de l'offre en HT</b>
N° 1 du 1 <sup>er</sup> février au 30 juin 2020	15 595,79 €
N° 2 du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021	37 429,89 €
N° 3 du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022	37 429,89 €

**La séance a été levée à 18h50.**

**Rémy SADOCCO**  
Maire